

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1- INFORMATIONS PATINEUR

Nom du patineur
Prénom du patineur
Age
Nom du responsable légal ou tuteur
Adresse postale
Code postal Ville
Téléphone du patineur
Téléphone du responsable légal
Mail Nbr d'années de pratique
Club Taille T- shirt
Niveau de patinage (Lame, PN, médaille)
2- DROIT A L'IMAGE
Je soussigné(e)
Représentant légal de l'enfant
☐ Autorise ☐ N'autorise pas La prise, l'utilisation et la diffusion de photographies e vidéos pendant la durée du séjour, dans le cadre de ses actions de communication (plaquettes, site internet) pour une durée indéterminée.

3- INFORMATIONS MÉDICALES

Le patineur suit-il un traitement médical: Oui Non Si Oui, lequel :
Allergies, asthme, allergies alimentaires, autres Si Oui, lesquelles:
Si oui, conduite à tenir :
Difficultés de santé (Hospitalisation, opération, rééducation, traitement)
Si oui, conduite à tenir :
O Déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire et autorise l'encadrement à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé du patineur, notamment à subin
tous les soins que nécessite son état de santé (traitement médical, hospitalisation en urgence,

intervention chirurgicale avec anesthésie locale ou générale).

REGLEMENT INTÉRIEUR XPRESSION'ICE

1- CONDITIONS DE RÉSERVATIONS ET PARTICIPATIONS

Le nombre de places pour le stage est limité et les inscriptions auront lieu selon l'ordre d'arrivée.

Toute réservation ne sera validé qu'après les éléments suivants:

- 1- Validation avec l'équipe technique de la formule adaptée au niveau du pratiquant.
- 2- Réception du dossier d'inscription complété et signé
- 3- Réception des justificatifs.
- 4- Réception du montant de l'acompte.

Toute réservation vaut acceptation du présent contrat d'engagement et de l'ensemble de son contenu. Ce contrat entre en vigueur dès la validation de la réservation, après réception de la confirmation de la réservation par courrier électronique.

L'inscription définitive est validé après réception du dernier paiement.

2- PAIEMENTS

Un premier versement (acompte) correspondant à 30% du montant de la formule choisie doit être réglé au moment de la réservation. La somme restante pourra être réglée en 2 fois, le dernier versement devant avoir lieu au plus tard le 30 juin 2024

Les paiements sont à effectuer soit :

- Par carte de crédit via le site HelloAsso.
- Virement bancaire (dans ce cas, veuillez nous contacter afin que nous vous transmettions nos coordonnées bancaires).

Le règlement doit se faire en euros. Le cas échéant les frais bancaires éventuels de change sont à votre charge.

3- RÉTRACTATION ET REMBOURSEMENT

Vous avez le droit d'annuler votre réservation dans un délai de 14 jours sans avoir à justifier votre décision. Le délai d'annulation d'une réservation est de 14 jours. Ce délai court à compter de la date de la conclusion du contrat, c'est à dire la date à laquelle vous avez reçu la confirmation de la réservation. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision par e-mail xpression.ice@outlook.com.

Nous vous rembourserons au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception de votre demande de résiliation.

Dans le cas où le nombre de participants minimum requis ne serait pas atteint, les organisateurs se réservent le droit de résilier le contrat 30 jours avant le début du stage. Cette résiliation donnerait lieu à un remboursement des sommes déjà versés. Aucune indemnité ne pourra être remboursée pour les frais occasionnés par la préparation du stage.

En cas de force majeure extérieur à la volonté des organisateurs, et qui compromettrait fortement le bon déroulement du stage, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le stage. Dans le cas où cette annulation aurait lieu avant le début du stage, cette annulation donnera lieu à un remboursement total des arrhes versés. Dans le cas ou l'annulation aurait lieu après le début du stage, cette annulation donnera lieu à un remboursement partiel au prorata du nombre de jours de participation déjà écoulés.

4- DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Les patineurs sont sous la responsabilité des membres de l'encadrement selon le planning des activités prévues. Les participants du stage s'engagent à respecter ce planning (ponctualité, assiduité). En cas de retard ou d'absence prévisible, le patineur ou son responsable légal est prié de prévenir un des membres de l'encadrement au plus tôt.

L'encadrement technique des séances sur et hors glace, ainsi que leur contenu en fonction des activités et groupes de travail, est placé sous la direction des entraîneurs du stage. La transmission de l'ensemble des informations relatives au passé sportif du patineur et/ ou les questions relatives à l'expertise professionnelle des encadrants doit avoir lieu en dehors des séances d'entraînements. La présence des parents/ accompagnateurs est autorisée durant les entraînements dans l'enceinte de la patinoire (accès aux gradins), dans le cas ou ceux-ci n 'interfèrent pas durant les entraînements. L'accès au bord de piste est réservé aux patineurs et membres de l'encadrement.

Les patineurs sont responsables de l'état des locaux (vestiaires) et du matériel qui sont mis à leur disposition. Les dommages causés ou les articles perdus sont sous la seule responsabilité du stagiaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets dans l'enceinte de la patinoire (il est vivement déconseillé d'apporter des objets de valeur).

L'accès aux vestiaires pour quelque motif que ce soit est strictement interdit aux parents quel que soit l'âge du patineur.

Pour des raisons de sécurité, aucun patineur ne doit être sur la glace sans la présence d'un entraîneur.

Chaque patineur doit avoir une tenue vestimentaire adaptée au patinage. Le port de gants est obligatoire, les cheveux doivent être correctement attachés. Les écharpes ne sont pas autorisées pour la pratique du patinage.

Le présent règlement intérieur sera porté à la connaissance de tous. Son consentement par le représentant légal est sollicité sur le formulaire d'inscription et est obligatoire pour valider l'inscription.

La mise à pied et/ou la radiation d'un membre de l'association peut être prononcée par le bureau exécutif pour tout motif grave ou le non-respect du présent règlement intérieur.

5- ANNULATIONS

Avant le début du stage : En cas de blessure grave ou d'autres raisons valables d'absence ayant pour conséquence l'incapacité pour le patineur de participer au stage, le patineur majeur ou son responsable légal doit en informer directement et au plus tôt l'un des membres de l'encadrement afin d'annuler la participation.

Sur présentation d'un certificat médical, un remboursement partiel peut avoir lieu sur le montant des arrhes déjà versés, hormis le montant de l'acompte. Dans tous les cas, aucun remboursement sur le premier paiement ne pourra avoir lieu.

Pendant le stage : En cas de blessure grave ou d'autres raisons valables d'absence ayant pour conséquence l'incapacité pour le patineur de participer au stage, le patineur majeur ou son responsable légal doit en informer directement et au plus tôt l'un des membres de l'encadrement afin d'annuler la participation. Sur présentation d'un certificat médical, un remboursement partiel peut avoir lieu au prorata du nombre de jours de participation déjà écoulés.

6- EXCLUSIONS

En cas d'attitude irrespectueuse envers, un membre de l'encadrement, le personnel des différents lieux d'accueils, ou bien envers d'autres stagiaires, ou en cas de non-respect du règlement intérieur, de consommation de produits illicites, dopants, ou d'alcool, de comportements violents, les organisateurs du stage se réservent le droit d'exclure définitivement le participant du stage. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans ce cas-là.

O J'ai pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.				
Fait à [Le		